

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 MARS 2020

Vendredi le 20 mars 2020
À compter de 10 h
Par appel conférence pour les membres du conseil
À l'hôtel de ville pour les fonctionnaires
6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse

Les membres du conseil municipal présents par appel conférence sont :

Sylvie Surprenant	Mairesse
<u>CONSEILLERS(ÈRES)</u>	<u>DISTRICTS</u>
Armando Melo	Blanchard
Normand Toupin	Chapleau
Barbara Morin	De Sève
Michel Milette	Ducharme
Luc Vézina	Lonergan
Christian Charron	Verschelden

formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Madame la Mairesse Sylvie Surprenant.

Assistent également à la séance extraordinaire du conseil :

Sylvie Trahan	Greffière
Chantal Gauvreau	Directrice générale
Robert Asselin	Directeur général adjoint Division des services techniques

Madame la Mairesse invite les fonctionnaires municipaux et les membres du conseil municipal à un moment de réflexion.

Madame la Mairesse constate le quorum et ouvre la séance.

1.- OUVERTURE

Note au lecteur

- *La mairesse ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant.*
- *Le présent procès-verbal reflète les décisions administratives adoptées par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse lors de la séance publique dont la date est dévoilée au début dudit procès-verbal. Le lecteur doit toutefois être avisé qu'en vertu des dispositions contenues à la Loi sur les cités et villes, ce procès-verbal doit faire l'objet d'une approbation finale, laquelle est délivrée par décision du conseil municipal, lors de sa séance suivante.*

*Sylvie Trahan
Greffière du conseil municipal*

RÉSOLUTION 2020-156

Sur proposition de M. le Conseiller Luc Vézina appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- QUE la présente séance extraordinaire se déroule à huis clos.
- QUE les membres du conseil participent à la présente séance extraordinaire par appel conférence.
- QUE l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES)

Aucun citoyen présent - Aucune question

Adoption de
l'ordre du jour



Consultation
publique des
projets de
règlement
1200-62 N.S. -
zones de
contraintes
relatives aux
glissements de
terrain et
1200-63
(P-1) N.S.-
modification de
la grille de
spécifications
de la
zone P-382 -
modification
de la date

3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

RÉSOLUTION 2020-157

Sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par Mme la Conseillère Barbara Morin, il est résolu:

- a) **QUE** la résolution 2020-89 adoptée lors de la séance ordinaire du 2 mars 2020, relativement au projet de règlement numéro 1200-62 N.S., ayant pour objet d'amender le règlement de zonage 1200 N.S. pour y inclure la notion de zones de contraintes relatives aux glissements de terrain, soit modifiée pour y lire :
- **QUE** ce projet soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée à être tenue le **6 avril 2020**, à 19 h, dans la salle du conseil municipal en place et lieu du 23 mars 2020, et qu'un avis public annonçant sa tenue soit et est diffusé dans un journal.
- b) **QUE** la résolution 2020-91 adoptée lors de la séance ordinaire du 2 mars 2020, relativement au projet de règlement numéro 1200-63 N.S., ayant pour objet d'amender le Règlement de zonage numéro 1200 N.S. et ses amendements, ayant pour effet de changer la réglementation en modifiant la grille de spécifications de la zone P-382, soit modifiée pour y lire :
- **QUE** ce projet soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée à être tenue le **6 avril 2020**, à 19 h, dans la salle du conseil municipal en place et lieu du 23 mars 2020, et qu'un avis public annonçant sa tenue soit et est diffusé dans un journal.

Adoptée à l'unanimité.

4.- GESTION DU TERRITOIRE

5.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

6.- FINANCES



7.- RESSOURCES HUMAINES

8.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS

10.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS COMMUNAUTAIRES

11.- SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLUTION 2020-158

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Barbara Morin, il est résolu:

- **QUE** la résolution 2020-152, adoptée lors de la séance extraordinaire du 9 mars 2020, relativement aux assises annuelles de l'*Union des municipalités du Québec* à être tenues du 20 au 22 mai 2020, soit et est abrogée.

Adoptée à l'unanimité.



Souper-bénéfice
annuel -
diocèse de
Saint-Jérôme -
annulation

Association des
architectes
paysagistes du
Québec -
colloque 2020
« Repenser la
cour d'école au
cœur de son
milieu » -
participation -
annulation

RÉSOLUTION 2020-159

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Barbara Morin, il est résolu:

- **QUE** la résolution 2020-153, adoptée lors de la séance extraordinaire du 9 mars 2020, relativement au souper-bénéfice annuel du diocèse de Saint-Jérôme ayant lieu le 19 mars 2020, soit et est abrogée.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2020-160

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Barbara Morin, il est résolu:

- **QUE** la résolution 2020-154, adoptée lors de la séance extraordinaire du 9 mars 2020, relativement au colloque 2020 « Repenser la cour d'école au cœur de son milieu » de l'Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ), ayant lieu le 3 avril 2020, soit et est abrogée.

Adoptée à l'unanimité.

13.- AFFAIRES NOUVELLES

14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen présent - Aucune question



15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2020-161

Sur proposition de M. le Conseiller Luc Vézina appuyée par M. le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- QUE la présente séance soit et est levée à 10 h 05.

Adoptée à l'unanimité.

Levée de la
séance

SIGNATURES D'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, nous attestons, en notre qualité de mairesse (ou la personne qui préside la séance) et de greffier (ou de l'assistant-greffier en cas d'absence) que le conseil municipal a approuvé le présent procès-verbal lors de la séance suivante.

Mme Sylvie Surprenant, mairesse

Date

M^e Sylvie Trahan
Greffière de la Ville

Date